Les cas sociaux: de mère tunisienne ou de père tunisien.

Les pièces à fournir pour l'établissement

EMPLOYEUR

- Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire). (à télécharger).
- Quatre imprimés de contrat de travail signés par les l'employeur et l'employé. (à télécharger – recto verso)
- 3. Copie du statut.
- Copie de la déclaration de dépôt (Agrément) API ONTT APIA CEPEX ou carte commerçant
- 5. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
- Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.

EMPLOYE

- 1. Copie du Passeport.
- 2. Carte d'Identité nationale du père ou de la mère
- 3. Autres documents qui peuvent appuyer le dossier